

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : DELF / DALF 2022

Candidat(e)

Nom.....Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../..... Sexe : Femme Homme

Ville de Naissance :

Pays de Naissance :

Nationalité :

Langue Maternelle :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Informations complémentaires :

N° candidat : Facture N° :

Avez-vous déjà passé un examen du DELF-DALF ?

- NON, je m'inscris pour la première fois
- OUI, Merci de venir avec une copie du diplôme, ou à défaut noter votre code de candidat :

DELF-Tout public/ DELF- Version professionnelle /DALF

	<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> B2
Session janvier 2022	<input type="checkbox"/> 19/01/2022	<input type="checkbox"/> 19/01/2022	<input type="checkbox"/> 20/01/2022	<input type="checkbox"/> 20/01/2022
Session mars 2022	<input type="checkbox"/> 23/03/2022	<input type="checkbox"/> 23/03/2022	<input type="checkbox"/> 24/03/2022	<input type="checkbox"/> 24/03/2022
Session juin 2022	<input type="checkbox"/> 22/06/2022	<input type="checkbox"/> 22/06/2022	<input type="checkbox"/> 23/06/2022	<input type="checkbox"/> 23/06/2022
Session octobre 2022	<input type="checkbox"/> 12/10/2022	<input type="checkbox"/> 12/10/2022	<input type="checkbox"/> 13/10/2022	<input type="checkbox"/> 13/10/2022
Session décembre 2022	<input type="checkbox"/> 07/12/2022	<input type="checkbox"/> 07/12/2022	<input type="checkbox"/> 08/12/2022	<input type="checkbox"/> 08/12/2022

ATTENTION : Clôture des inscriptions de 15 jours à 3 semaines avant les épreuves.
ATTENTION : Les dates mentionnées ci-dessus correspondent aux épreuves collectives. Les épreuves individuelles pourront avoir lieu entre le premier et le dernier jour ouvrable du mois de la session choisie.

CONDITIONS GÉNÉRALES

J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte.

Date :/...../..... Signature du candidat : _____

NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

Le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), le rectorat de l'Académie Aix-Marseille et le Centre d'examen d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES), disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats des examens du DELF et du DALF selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2005 paru au Journal Officiel de la République française du 17 juillet 2005).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage des services mentionnés ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser :

- Jusqu'à la communication des résultats, au centre d'examen où vous passez vos épreuves : CIERES, 15 rue du Terras, 13002 MARSEILLE
- Par la suite au CIEP à l'adresse suivante : Centre international d'études pédagogiques, Bureau DELF-DALF 1, rue Léon Journault, 92310 Sèvres (France).

Date :/...../.....

Lu et approuvé,

Signature du candidat :

Ne pas remplir- cadre réservé à l'administration

TARIFS : <input type="checkbox"/> 60€ (A1) <input type="checkbox"/> 75€ (A2) <input type="checkbox"/> 90€ (B1) <input type="checkbox"/> 100€ (B2) <input type="checkbox"/> 130€ (C1)		
Paiement des droits d'inscriptions	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Virement	Remarque :
Fait à Marseille, le/...../.....	Signature :	
Enveloppe : <input type="checkbox"/> A4 <input type="checkbox"/> A5		

Conditions d'inscription

Pièces à fournir à l'inscription :

- Si vous avez validé un diplôme du DELF : Fournir une copie ou noter le numéro candidat :
- Vos papiers d'identité (carte d'identité, carte de séjour, passeport...)
- Un moyen de paiement : Chèque ou espèce, en ce cas, merci de faire l'appoint.
- 2 enveloppes normales timbrées avec votre adresse dessus
- 1 grande enveloppe A4 timbrée au tarif en vigueur avec votre adresse dessus

Dépôt du dossier d'inscription

Dossier à déposer au CIERES : 8 rue Ste Barbe, immeuble le Colbert, 6^{ème} étage.
Créneaux d'ouverture Du Lundi au jeudi : 14h00 à 16h45

Pièces d'identité obligatoires à l'inscription, à l'examen, au retrait du diplôme

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité et être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité avec une photo récente le jour de la passation.

Annulation, remboursement ou changement

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription ; le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour de la clôture des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel : le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à cieres.secretariat2@gmail.com, accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. Le CIERES pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif de le signaler par téléphone au 04 91 90 38 11 ou d'écrire à cieres.secretariat2@gmail.com

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;
- Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement ;
- En cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Règles à respecter impérativement durant toute la durée des épreuves

- Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre convocation et sur votre attestation d'inscription, le jour de l'examen ;
- Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite ;
- Crayon à papier, gomme et Blanco interdits. Vous devez écrire au stylo noir ou bleu ;
- Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude ;
- Téléphones portables, montres connectées et tout appareil électronique interdits ;
- Dictionnaires interdits (sauf C1/C2) ;
- Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves.

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

Retrait des résultats

- Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail ;
- Attestation de réussite ou résultats : environ 1 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale au Cieres;
- Diplôme : environ 3 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale au Cieres;
- Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite au bureau des examens. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction ;
- En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser des enveloppes timbrées à votre nom, adresse en cours (3 enveloppes sont nécessaires, deux de format A5 pour la convocation et le relevé de notes et une cartonnée de format A4 pour le diplôme) ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale.

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ Date : ___ / ___ / ___

Signature :